

Partenariat pour une transition énergétique juste au Sénégal

Le gouvernement du Sénégal ainsi que les gouvernements de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Canada, et l'Union européenne (le Groupe des partenaires internationaux (IPG)),

1. Faisant suite à l'initiative du sommet Union européenne - Union africaine du 18 février 2022 proposant l'établissement de nouveaux partenariats pour une transition énergétique juste en Afrique, et du sommet du G7 d'Elmau du 26 au 28 juin 2022 confirmant l'intention du Sénégal et du G7 d'avancer ensemble dans cette direction,
2. Engagés à accélérer les actions visant à limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et résolus à poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C, afin d'éviter ses effets les plus néfastes, ainsi que les risques pour les sociétés et les économies, ce qui nécessite une transition des systèmes énergétiques au niveau mondial,
3. Conscients des défis spécifiques et globaux auxquels le Sénégal est confronté, notamment le chômage, l'accès à l'électricité et son coût, le pays étant grandement exposé aux impacts du changement climatique tout en contribuant de façon marginale aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et engagé à assurer un accès universel à une électricité abordable et à développer son secteur industriel, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine,
4. Reconnaissant le leadership du Sénégal en matière d'actions climatiques, avec une volonté politique résolue pour un développement rapide des énergies renouvelables à la suite de la publication de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2020,
5. Reconnaissant que le Sénégal confirme son objectif de développer et de mettre en œuvre une stratégie énergétique ambitieuse qui permettra l'accès universel à l'électricité à un coût abordable avec une qualité et une continuité de service, créera de nouveaux emplois durables et soutiendra le développement de l'économie sur la base d'un mix énergétique diversifié. Et ce, en tenant compte de l'ambition climatique des pays parties à la présente déclaration, dans le but de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation des températures à 1,5° C et dans le respect des engagements pris lors de la COP26 à Glasgow et de la COP27 à Charm el-Cheikh,
6. Considérant l'engagement pris par les pays développés à fournir un soutien financier pour les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des pays en développement et reconnaissant que l'accès à des sources de financements durables et concessionnels de la part des pays développés, des institutions multilatérales et des investisseurs est primordial au succès d'une transition énergétique juste et équitable,
7. Reconnaissant que dans le cadre de sa stratégie, le Sénégal entend utiliser ses ressources en gaz naturel comme une énergie de transition dans la perspective d'un développement socio-économique sobre en carbone et résilient aux changements climatiques entraînant une diminution significative des émissions par rapport au scénario de référence (BAU) du secteur de l'énergie tel que défini dans la CDN de 2020, par une sortie progressive des combustibles au fioul lourd.

8. A la suite des discussions menées avec l'Allemagne et la France mandatées par l'IPG, **décident d'établir un partenariat pour une transition énergétique juste (JETP)** visant à soutenir et à accélérer cette dynamique du Sénégal vers des sources d'énergie propres qui permettront un développement inclusif et résilient.
9. Avec le soutien effectif de l'IPG, le Sénégal travaillera, dans le cadre de ce JETP, sur:
 - le développement d'une stratégie globale résiliente aux changements climatiques pour le secteur de l'énergie, à laquelle sera adossé un plan d'investissement, en cohérence avec l'objectif de limiter l'augmentation de températures à 1,5° C en ligne avec l'Accord de Paris et avec ses objectifs en matière d'amélioration de l'accès universel à l'électricité à un prix compétitif, de création d'emplois et d'accessibilité financière ; la stratégie comprendra une modélisation macro-économique des voies sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques les plus rentables ;
 - le renforcement du développement des énergies renouvelables et de toutes les infrastructures et technologies éprouvées qui accéléreront leur déploiement et leur utilisation, y compris l'amélioration du stockage et la stabilisation du réseau ; grâce à cet effort continu, et avec la mobilisation des financements de l'IPG, le Sénégal a l'intention de porter la part des énergies renouvelables en capacité installée à 40% de son mix électrique d'ici 2030 en cohérence avec les études menées dans le cadre du Plan Intégré à Moindre Coût (PIMC) ;
 - le développement de sa stratégie de transition de son mix électrique des combustibles très polluants vers des énergies propres dans une logique de baisse des émissions du secteur.
10. D'ici la COP28, une vision et une feuille de route en vue d'une stratégie à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre (SLT), prévue d'être finalisée d'ici 2024, seront soumises au secrétariat de la CCNUCC pour refléter l'ambition climatique renforcée du Sénégal et informer ses prochaines CDN ambitieuses. Dans sa lettre de politique du développement du secteur de l'énergie (LPDSE) 2024-2028, le Sénégal intégrera les engagements pris dans le cadre du présent accord. D'ici la COP30, le Sénégal, conformément au dispositif de l'Accord de Paris, adoptera une nouvelle CDN qui devra refléter l'ambition climatique renforcée de sa nouvelle stratégie énergétique.
11. Le Sénégal portera une attention particulière à l'innovation et l'intégration des technologies avec le soutien de l'IPG, par le développement de la formation et de la recherche & développement avec l'ambition de créer un hub régional. Ces efforts pourraient notamment viser la fabrication d'équipements, le renforcement, la stabilisation et la modernisation du réseau électrique sur l'ensemble du territoire et la poursuite des interconnexions avec les autres pays de la région, le renforcement des capacités de stockage de l'électricité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des capacités de préparation à la production d'hydrogène vert.
12. Dans le cadre de ce JETP, l'IPG soutiendra significativement le Sénégal dans la mise en œuvre de son ambition climatique renouvelée telle que définie dans sa stratégie à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre (SLT) et sa contribution déterminée au niveau national (CDN) mise à jour :

- pour poursuivre le développement accéléré des énergies renouvelables, y compris pour les projets d'interconnexion régionale, les membres de l'IPG mobiliseront divers outils de soutien, notamment des dons et subventions, des prêts concessionnels, des garanties, des crédits à l'exportation et une assistance technique. Ce soutien, qui vient s'ajouter aux efforts existants, visera à appuyer les ambitions du Sénégal, notamment la formation et la recherche, les transferts de technologies, l'extension et la modernisation du réseau électrique ainsi que le développement des capacités de stockage, qui nécessitent des investissements publics et privés importants ;
 - pour poursuivre l'élaboration de la stratégie de l'énergie du Sénégal visée au point 9, les membres de l'IPG mobiliseront des outils de soutien bilatéraux et multilatéraux, notamment pour la modélisation, le renforcement des capacités, la sensibilisation et le transfert de technologies propres, compétitives et éprouvées;
 - les membres de l'IPG s'engagent également à accompagner activement la recherche des financements et de l'expertise des banques multilatérales de développement, du secteur privé, des fonds souverains et des fondations philanthropiques, dont le potentiel est significatif, en cohérence avec le plan d'investissement au point 9 ;
 - les membres de l'IPG et les banques multilatérales de développement, conscients de la nécessité d'une coopération et d'un partenariat de long terme, mobiliseront, pour une période initiale de 3 à 5 ans à partir de 2023, 2,5 milliards d'euros de financements nouveaux et additionnels. Des financements supplémentaires pourront être mobilisés durant et au-delà de cette période pour soutenir les ambitions sénégalaises décrites au point 9 ci-dessus.
 - pour veiller à ce que cette transition soit juste, équitable et inclusive, afin que personne ne soit laissée pour compte, et que la population puisse bénéficier des opportunités offertes par la transition énergétique dans le cadre d'une exploitation et d'une gestion écologiquement rationnelles et durables des ressources naturelles nécessaires au développement des énergies propres, et un accès abordable et fiable à l'électricité pour tous.
13. Le gouvernement du Sénégal et l'IPG décident de créer un groupe de travail composé de représentants sénégalais et de représentants de l'IPG qui se réunira régulièrement pour mettre en œuvre ce partenariat. Ce groupe de travail sera assisté d'un secrétariat technique qui sera mis en place dans les 4 mois. Un plan d'investissement sera préparé pour identifier les investissements requis, le plan de financement approprié et les opportunités pour mettre en œuvre cette transition juste, d'ici 12 mois. Ce processus, sous la direction du gouvernement du Sénégal, avec le soutien administratif et technique du secrétariat, permettra de clarifier les projets qui seront financés par le Sénégal et les partenaires internationaux pour l'atteinte des objectifs communs.